



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION **Petite
Enfance**

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

Portable : 06.29.12.02.48

Blog : www.supap-fsu.org

f Supap FSU Territoriale Paris

@ [supapfsu@gmail.com](mailto:supapfsu.pe@gmail.com)

Paris, le 6 décembre 2021

Application des accords du Ségur de la Santé à la DFPE

Le Ségur de la Santé prévoit une revalorisation des professions de la santé. Après sa mise en oeuvre au 1^{er} octobre 2021 dans la fonction publique hospitalière (FPH), le Ségur sera transposé à la Ville De Paris (VDP) par délibération au Conseil de Paris*.

Sont concernés par cette réforme, les métiers de la santé : Auxiliaire de Puériculture, Infirmier.e, Infirmier.e puéricultrice.eur et Cadre de santé.

**Exception faite pour les infirmier.es puéricultrice.eur, dont la transposition est directe de la FPH à la Fonction Publique Territoriale*

Sage femmes

La revalorisation salariale de ce corps de métier n'est pas prévu par le Ségur de la Santé. Cependant, les mobilisations à l'échelle nationale des Sages-femmes ont permis une augmentation pécuniaire par le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2022.

En effet, les textes de loi de la FPH seront adoptés en fin d'année et demanderont une transposition pour la Fonction Publique Territoriale, puis à la VDP. Ces différentes étapes, auront pour répercussion une mise en oeuvre décalée... courant 2022.

Les Auxiliaires de Puériculture

Si cette réforme statutaire s'applique à l'ensemble des auxiliaires, certain.es professionnel.les devront tout de même faire le choix de leur carrière, telles les TSO** et TSAP*** qui sont sur des grilles catégorie B-type. Chaque agent.e TSO ou TSAP sera libre de choisir son évolution de carrière :

- Rester en tant que TSO ou TSAP sur la grille indiciaire B-type, un peu moins avantageuse financièrement parlant.

- Bénéficier de la réforme du passage en catégorie des B des auxiliaires et renoncer à sa spécificité de TSO ou TSAP, qui peut être une opportunité d'évolution ou de changement de carrière, en particulier vers d'autres Directions.

**TSO



Technicien.ne Services Opérationnels : il s'agit d'auxiliaires qui exercent des fonctions de référent.es inclusion handicap

***TSAP



Technicien.ne Spécialisé.e des Administrations Parisiennes : Il s'agit d'auxiliaires référent.es prévention.



Changement de grade

Si le changement d'échelon se fait automatiquement après le nombre d'année requis dans celui-ci, il en est tout autrement pour le changement de grade.

Les auxiliaires de puériculture

Il s'agit d'une promotion au choix, après inscription sur un tableau d'avancement. Peuvent y prétendre les auxiliaires qui ont au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon dans la classe normale, avec 5 années de service effectif dans le corps.

Les infirmier.es

Il s'agit également d'une promotion au choix après inscription sur un tableau d'avancement. Le passage au 2^{ème} grade sera pour les infirmier.e du premier grade ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade avec 10 années de service effectif.

Les cadres de santé

- Le passage en classe supérieure se fait par concours professionnel.
- Le passage des cadres de santé dans la classe «hors classe» se fera par avancement au choix.

Informations générales

- Les textes seront adoptés le 1^{er} janvier 2022. Les agent.es verront les changements (Catégorie B, nouvel échelon et augmentation salariale) sur leur fiche de paie au courant du premier trimestre de l'année 2022, avec une rétroactivité jusqu'au mois de janvier.

- La demande a été faite que cette rétroactivité soit calculée non pas à partir du mois de janvier, mais du mois d'octobre 2021, pour s'aligner sur nos collègues de l'AP-HP. Cette demande relayée à la DRH de la Ville de Paris est actuellement en attente.

Le nouveau guide est arrivé !!



Véritable outil militant pour connaître ses droits, chaque agent.e pourra se munir d'un exemplaire. Nos militant.es s'organisent pour une distribution de ces guides dans chaque établissement. Des tournées dans tout Paris ont déjà débuté et seront échelonnées sur toute l'année 2022. Des exemplaires sont également disponibles au local syndical, si tu souhaites y passer.

Ces guides ont pu être édités grâce aux cotisations des syndiqué.es !!

SECTION Petite Enfance

Portable : 06.29.12.02.48

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

@ supapfsu.pe@gmail.com

f Supap FSU Territoriale Paris

Blog : www.supap-fsu.org

